

L'amiante vue par le ministre Simard

Pourquoi le Québec s'obstine-t-il à exploiter l'amiante chrysotile contre l'avis de tous les spécialistes en santé publique ? Parce que, selon le ministre délégué aux mines Serge Simard, « la nature a horreur du vide ». Voyez ses pitoyables explications dans cette vidéo fort instructive de la commission parlementaire sur le projet de loi 79 sur les mines qui se tient en ce moment à Québec, alors que le gouvernement s'apprête à débourser 58 millions de dollars pour la relance de la mine Jeffrey, à Asbestos. Si le Québec arrête d'exploiter l'amiante, d'autres comme la Russie le feront à sa place et cela sera beaucoup plus dommageable à l'échelle de la planète parce que les normes de sécurité sont moins sévères ailleurs, avance le ministre. D'ailleurs, selon lui, les preuves de la dangerosité de l'amiante sont établies « à 50/50 ». Quelle mauvaise foi ! Ce qu'il oublie de préciser, comme l'explique très bien le Dr Fernand Turcotte, c'est que les 50 % de « scientifiques » qui pensent qu'il est possible d'exploiter l'amiante sans danger travaillent tous pour le lobby minier. Dans son mémoire déposé au nom d'un groupe constitués notamment de plusieurs médecins et spécialistes en santé publique, le Dr Turcotte rappelle notamment qu'il a été démontré que l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile est un mythe, même au Québec. En 2009, 102 des 185 décès indemnisés par la CSST étaient reliés à l'amiante.

Partager :